

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 mai 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DUFOUR Joëlle, Evelyne ROUSSINE Messieurs FLEURY Jean-Pierre, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, HERCHUEL Christophe, CAMPOS Laurent, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic.

Procurations : BIDAULT Marie-Françoise à Daniel POULET, DEMETTRE Jeannine à PACAUT Christian, BARISSET André à FLEURY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Réhabilitation de l'assainissement non collectif

Les habitants qui souhaitent s'engager dans une démarche de réhabilitation de leur assainissement individuel subventionnée par l'agence de l'eau sous couvert de la communauté de communes Rives de Saône, sont invités à venir retirer en mairie avant le 14 juillet prochain les documents nécessaires au lancement de l'opération.

Sont concernées par cette action uniquement les habitations construites avant 1996 et contrôlées « avis défavorable - priorité 1 ». Il s'agira d'une première convention entre particuliers et communauté de communes.

Chaque propriétaire devra faire réaliser à sa charge, soit 350 €, une étude de sol, puis sera libre de choisir l'entreprise qu'il chargera de réaliser les travaux. Cette étude permettra de déterminer le procédé le mieux adapté à chaque terrain. A ce moment précis, le processus pourra être arrêté, sinon, pour ceux qui souhaite continuer, une seconde convention sera signée, et là, il n'y aura plus possibilité de reculer, les travaux de mise aux normes seront obligatoires.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous adresser en Mairie.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Le bois nécessaire à la confection des plaquettes pour le chauffage est stocké en bordure de ligne et la confection de celles-ci sera planifiée prochainement.

Affouages 2013/2014 (parcelle 15 A) : les affouagistes sont priés de façonner leurs houppiers de chêne avant la fermeture de la coupe prévue pour le 15 octobre 2015.

Parcelle 22A Ouest, 15 lots de houppiers de chêne sont disponibles au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les lots attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas). (Il est à signaler qu'il n'y aura pas de houppiers en 2016).

Une réunion sera prochainement planifiée entre les services de l'ONF et Gaz de France concernant le tracé envisagé dans la forêt pour le passage des canalisations de gaz.

Voirie :

La commune est toujours en attente d'une date de la part de la Sous-Préfecture pour la signature de la convention « voisins vigilants » qui déterminera la pose de panneaux informatifs aux différentes entrées de l'agglomération.

Suite à la demande de l'association foncière, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à la purge d'un fossé sur une longueur de 300 mètres et un coût d'environ 3€ le mètre linéaire.

Le terrain de foot au lieudit « La violette » est opérationnel. Malheureusement un but de foot a déjà subi des dégradations.

Le tracteur neuf sera livré dans le courant de la semaine.

Plateforme de compostage : la communauté de communes à procéder à l'évacuation de la moitié des végétaux, un devis est en cours d'élaboration pour faire évacuer le reste à la pelle à chenilles.

S'agissant de cette plateforme destinée uniquement à recevoir des déchets verts et afin d'éviter le dépôt de gravats, boiseries et autre objets interdits, **le site sera ouvert uniquement les samedis et lundis de 8 heures à 19 heures.**

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'une cureuse à fossés pour un montant de 5 750 € HT.

Les travaux de point à temps sont terminés.

Une demande est en cours d'instruction auprès de Monsieur SAUVADET, président du conseil départemental pour l'autorisation de démarrer des travaux de goudronnage de notre voirie.

Affaires Scolaires :

Suite du conseil d'école : 107 enfants sont inscrits pour la rentrée 2015/2016. Les travaux demandés par les écoles seront réalisés pendant les vacances d'été, notamment la réfection du plafond de la classe des CP.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de manuels pour un montant de 723,81 € ainsi que pour quelques frais de fonctionnement de la Directrice pour un montant de 147 €.

Nouvelles activités périscolaires : 46 enfants sont inscrits aux NAP pour la rentrée 2015/2016 (29 l'année dernière), la commune doit donc ouvrir un poste en CDD pour une durée de 10 mois à raison de 3 heures hebdomadaires, priorité est donnée au personnel communal actuellement en fonction.

Le conseil municipal valide la gratuité des NAP pour cette année, mais se donne la possibilité de reconsidérer sa position en cas d'augmentation de l'effectif.

Vie communale :

Fête du 15 août : Les festivités débuteront à 10 heures 30 par la messe qui sera suivie d'un vin d'honneur où l'ensemble des habitants est convié, démonstration de danse country.

Présence d'un accordéoniste de midi à minuit, fête foraine (manège enfantin, autos tamponneuses, stand de tir), danse country avec participation du public, buffet, buvette et en soirée, bal et feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion le 23 juillet 2015

Informations diverses

- **Cérémonie du 14 juillet** à 11 heures 30, place Pierre Vaux, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.
- **Méchoui organisé par l'amicale des cafards** : inscription possible jusqu'au 6 juillet
- **Sécheresse** : Nous sommes en période de sécheresse, afin de garantir les risques d'incendie, les feux d'artifices privés devront faire l'objet d'une demande auprès de la mairie.
- **Incivilités** : Buts de foot au terrain de la Violette, barrières fraîchement installées rue du Pont Barnier, dépôt non autorisé sur la plateforme de compostage obligeant à en limiter l'accès. Le conseil déplore ces actions qui nuisent à la sérénité de la vie publique.

LABERGEMENT-LES-SEURRE
15 AOUT 2015
FETE PATRONALE

10H30 MESSE DE L'ASSOMPTION
EN COMPAGNIE DES CORNEMUSES
VIN D'HONNEUR ANIMÉ

Animations de l'après-midi :

Fête foraine

Animations musicales et danseuses country

22H00 Feu d'artifice

BAL MUSETTE ET DISCO

BUFFET/BUVETTE

La fête foraine continue le 16 août